

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 16 mars 2021  
L'an deux mille vingt et un  
Et le seize mars à 20 heures 30

Date de la convocation : 10/03/2021

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n°03-2021

**Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la commune**

Considérant que le maire en exercice ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif (article L 2121-14 du CGCT), le conseil municipal désigne Mme RAMONDENC Viviane, présidente de la séance.

Le résultat de l'exercice du compte administratif 2020 s'établit comme suit

En Fonctionnement :

Dépenses : 402 756.71 €  
Recettes : 506 818.74 €  
**Résultat + 104 062.03 € (excédent)**

En Investissement :

Dépenses : 191 218.94 €  
Recettes : 375 738.08 €  
**Résultat : + 184 519.14 € (excédent)**

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le résultat de l'exercice du C.A. 2020 du budget principal de la commune.

**M. le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve** le compte administratif 2020 du budget principal de la commune

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Qui n'a pas pris part au vote : 1

Le compte administratif est annexé à la présente délibération. Le vote a eu lieu par chapitre.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

*Le Maire,  
Patrick RIVEMALE*